



APPRENTIES/APPRENTIS-PILOTES DE NAVIRE

L'Administration de pilotage des Grands Lacs exploite, entretient et administre, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage maritime dans toutes les eaux canadiennes des provinces de l'Ontario, du Manitoba et du Québec, au sud de l'entrée septentrionale de l'écluse de Saint-Lambert.

L'Administration de pilotage des Grands Lacs recrute présentement des apprenties ou des apprentis pilotes maritimes admissibles pour les circonscriptions suivantes afin de leur procurer une formation en vue de devenir une ou un pilote breveté :

- **Numéro de concours (CO-202201) – La Circonscription de Cornwall** (comprend les eaux du fleuve Saint-Laurent et les lacs entre l'écluse St-Lambert, St-Lambert QC et l'écluse de Snell, Massena N.Y.).
- **Numéro de concours (LO-202201) - La Circonscription du Lac Ontario** (comprend les eaux et ports du Lac Ontario et les eaux navigables dans les limites du port de Churchill, au Manitoba).
- **Numéro de concours (D2-202201) - La Circonscription internationale no. 2** (comprend les eaux du canal Welland entre Port Weller et Port Colborne, Ontario, le Lac Érié et les eaux des canaux de liaison entre le Lac Érié et le Lac Huron).
- **Numéro de concours (D3-202201) – La Circonscription internationale no. 3** (eaux du lac Huron au nord de 43° 05,5' de latitude nord et les eaux des lacs Michigan et Supérieur, y compris la rivière St-Mary's et la baie Georgienne).

Le programme de formation d'apprentie et d'apprenti pilote de l'Administration de pilotage des Grands Lacs doit avoir été complété avec succès avant qu'une apprentie ou qu'un apprenti puisse être recommandé par le comité de formation pour une évaluation devant un jury d'examen. Un apprenti pilote devient pilote breveté après avoir été évalué avec succès par le jury d'examen.

QUALIFICATIONS REQUISES:

1. Être citoyen canadien ou résident permanent au Canada;
2. Être titulaire à tout le moins d'un des brevets d'aptitudes canadiens suivants :
 - Capitaine au long cours
 - Capitaine à proximité du littoral;
 - Capitaine, jauge brute de 3000, à proximité du littoral;
 - Capitaine, jauge brute de 500, à proximité du littoral;
 - Premier officier de pont;
 - Premier officier de pont, à proximité du littoral; ou
 - Capitaine, jauge brute de 3000, navigation intérieure.
3. Avoir servi en mer dans les cinq (5) dernières années :
 - au moins 12 mois, en qualité de capitaine de navire tout en étant titulaire d'un des brevets susmentionnés; ou



- au moins 24 mois, en qualité d'officier chargé du quart à la passerelle tout en étant titulaire d'un des brevets susmentionnés.
4. Être titulaire d'un certificat médical de la marine valide délivré par Transports Canada et déclaré apte à exercer les fonctions de pilotage ;
 5. Être titulaire d'un certificat restreint d'opérateur radio (CRO-CM) ou un certificat général d'opérateur radio (COG) valide, délivré en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*.
 6. Être titulaire des certificats de formation suivants :
 - Navigation électronique simulée, niveau II ; et
 - Gestion des ressources à la passerelle.
 7. Parler et comprendre suffisamment bien l'anglais pour effectivement exercer les fonctions de pilotage pour, la circonscription du Lac Ontario, la circonscription no. 2 et la circonscription no. 3.
 8. Parler et comprendre suffisamment bien le français et l'anglais pour effectivement exercer les fonctions de pilotage pour la circonscription de Cornwall.
 9. Compléter avec succès un test sur « Profil de caractères ».

L'Administration de Pilotage des Grands Lacs s'est engagée à bâtir un milieu de travail compétent et diversifié qui reflète la société canadienne. Nous traitons tous les employés et les candidats à un emploi de façon équitable, avec dignité et respect. L'Administration de Pilotage des Grands Lacs utilise les qualifications, les compétences et les réalisations d'une personne comme base des décisions liées à l'emploi, y compris l'embauche, les promotions, la rémunération, les avantages sociaux et les conditions d'emploi. Nous faisons la promotion de l'équité en matière d'emploi et les candidats sont encouragés à remplir le formulaire d'autodéclaration s'ils font partie de l'un des groupes désignés (Autochtones, membres d'une minorité visible, personnes handicapées, femmes) lorsque qu'ils présentent une demande.

Le formulaire d'autodéclaration est disponible sur notre site Web à l'adresse <http://www.glpaaapl.com/fr/about/careers/>

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

En précisant le numéro ou les numéros de concours du poste, les personnes intéressées sont priées d'acheminer leur demande accompagnée d'un **curriculum vitae** précisant leurs qualifications et leur expérience ainsi que des **documents d'appuis aux items 1 à 6** susmentionnés, à la personne suivante :

*Directeur des ressources humaines Administration
de pilotage des Grands Lacs
C.P. 95
202 Rue Pitt
Cornwall (Ontario) K6H 5R9*

Ou par courriel au: humanresources@glpa-apgl.com

Pour être considéré, vous devez faire une demande au plus tard le **25 novembre 2022**.